

ARRÊTÉ MODIFICATIF 2023-178

Modifiant l'annexe de l'arrêté 2021-115 du 3 juin 2021 portant la liste des personnes habilitées à venir assister sur leur demande les salariés lors de l'entretien préalable à leur licenciement ou lors de l'entretien pour une rupture conventionnelle en l'absence d'institutions représentatives du personnel

**La Préfète du Lot
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu les articles L.1232-4, L.1232-7, L.1233-13 et L.1237-12 du Code du Travail ;
Vu les articles R.1232-2, R.1232-3, D.1232-4 à D.1232-6 du Code du Travail ;

Vu la consultation des organisations représentatives visées aux articles L.2272-1 et R.2272-1 du Code du Travail en date du 7 mai 2021 ;

Vu l'arrêté 2021-115 du 3 juin 2021 portant la liste des personnes habilitées à venir assister sur leur demande les salariés lors de l'entretien préalable à leur licenciement ou lors de l'entretien pour une rupture conventionnelle en l'absence d'institutions représentatives du personnel ;

Vu l'arrêté modificatif 2021-134 du 2 juillet 2021 modifiant l'annexe de l'arrêté 2021-115 du 3 juin 2021 ;

Vu l'arrêté modificatif 2021-146 du 10 août 2021 modifiant l'annexe de l'arrêté 2021-115 du 3 juin 2021 ;

Vu l'arrêté modificatif 2022-016 du 2 février 2022 modifiant l'annexe de l'arrêté 2021-115 du 3 juin 2021 ;

Vu l'arrêté modificatif 2023-19 du 18 janvier 2023 modifiant l'annexe de l'arrêté 2021-115 du 3 juin 2021 ;

Sur proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Lot :

ARRÊTE

Article 1 : Modification

L'annexe de l'arrêté 2021-115 du 3 juin 2021, modifiée par arrêté modificatif 2021-134 du 2 juillet 2021, modifiée par arrêté modificatif 2021-146 du 10 août 2021, modifiée par arrêté modificatif 2022-016 du 2 février 2022, modifiée par arrêté modificatif 2023-19 du 18 janvier 2023, visés ci-dessus est modifiée et jointe au présent arrêté modificatif.

Article 2 :

Le Secrétaire Général de la préfecture du Lot et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Lot sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application des dispositions figurant dans le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture à disposition des maires du département.

Fait à Cahors, le 12 septembre 2023

Pour la Préfète du Lot et par délégation

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Lot

Jean-Marc TOULLIEU

Annexe - liste des conseillers du salarié du Lot : personnes habilitées à venir assister sur leur demande les salariés lors de l'entretien préalable à leur licenciement ou lors de l'entretien pour une rupture conventionnelle, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise.

Secteur géographique des conseillers : Les conseillers du salarié listés ci-dessous sont légalement compétents sur l'ensemble du département du Lot. Néanmoins, afin de permettre aux salariés de contacter rapidement un conseiller proche de leur domicile ou de leur lieu de travail un secteur géographique est mentionné à titre indicatif. Contacter un conseiller situé sur un autre secteur reste possible.

CFDT (Confédération française démocratique du travail)

Bourse du Travail 46000 CAHORS - 05 65 35 55 03 - lot@cfdt.fr

Nom	Prénom	Secteur géographique	Activité professionnelle	Téléphone
ABADIE	Françoise	46000	Employé Crédit Agricole	06 09 57 17 83
BREUIL	Brigitte	46000	Secrétaire administrative étude de notaire	06 58 83 93 20
JARLAN	Bernard	46000	Employé administratif MSA	05 65 35 85 25 06 84 74 02 21
FOISSAC	Yannick	46090	Employée aide à domicile LAD	06 73 16 38 11
CAZELLES	Franck	46330	Employé administratif associatif	05 65 35 85 12
DELBOS	Claude	46100	Retraité	06 88 33 61 54
JOS	Marie Odile	46110	Secrétaire administrative EPHAD	06 16 44 53 74
ROCHE	Catherine	46600	Opératrice polyvalente Solev	06 70 31 40 61
TARAYRE	Marie	46400	Infirmière Institut Camille Miret	06 75 27 66 11

CFE-CGC (Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres)

Place Rousseau 46000 CAHORS - 05 65 53 93 26 – ud46@cfecgc.fr

Nom	Prénom	Secteur géographique	Activité professionnelle	Téléphone
BERTRAND	Hervé	46100	Ingénieur mécanique	06 72 64 31 42
RAKOTAMALA	Dorothee	46330	Conseillère en évolution professionnelle	06 72 43 40 34

CFTC (Confédération française des travailleurs chrétiens)

Nom	Prénom	Secteur géographique	Activité professionnelle	Téléphone
CARREDA	Anne-Marie	46000	Aide médico psychologique	06 17 63 52 90
CORNILLE	Christine	46000	Conseillère de mode	06 29 87 76 30
MOMBRU-CHARLER	Eliane	46170	Agent de service technique	06 87 08 15 32

CGT (Confédération générale du travail)

Nom	Prénom	Secteur géographique	Activité professionnelle	Téléphone
GUILLAUMIN	Michel	46000	Retraité	05 65 31 44 33 06 79 89 13 18
SORIA	Fabian	46000	Animateur coordinateur MJC	05 65 22 62 62
BOYER	Laetitia	46090	Secrétaire	05 65 35 08 56
RENAULT	Sébastien	46090	Cadre dans l'industrie	05 65 21 22 58 06 51 44 32 67
CHIROL	David	46140	Chef magasin/expéditions	06 32 95 08 96
COUCHET	Jean Philippe	46100	Monteur aéronautique	05 65 34 73 07 06 87 01 11 13
HAUT	Daniel	46100	retraité	06 13 26 01 88
COUVIDAT	Frédéric	46500	Travailleur de l'Etat	05 65 38 83 04 06 43 27 39 22
MARCASTEL	Didier	46130	Educateur spécialisé	06 85 22 19 75
GOUT	William	46300	Employé	05 65 37 65 40 06 75 52 11 35
PHILLIPOT	Marc	46700	Educateur spécialisé	05 65 36 59 22 06 81 15 78 00
MARTINS	Hélène	46800	Agent de magasin	07 86 73 38 55
GARIBAL	Pascaline	46260	Responsable de secteur	06 19 69 68 18

FO (Force ouvrière)

Nom	Prénom	Secteur géographique	Activité professionnelle	Téléphone
FAIVRE	Michel	46100	Retraité Orange	06 73 69 90 56
MURAT	Patrick	46100	Salarié Ambulances ABIS	06 07 65 05 02
PROTIN	Baptiste	46120	Salarié CAPEL	06 45 34 70 38

UNSA (Union nationale des syndicats autonomes)

Nom	Prénom	Secteur géographique	Activité professionnelle	Téléphone
GINESTE	Paola	46130	Directrice Agence ADECCO	06 89 87 42 64 05 65 38 35 38